



Kerplouz
LaSalle
Auray

BTSA

**Aménagements
Paysagers**

www.kerplouz.com

Tél. :02.97.24.34.40

BTSA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

Réalisation Gestion de chantiers Communication.....

Une formation en deux ans...

...Avec des objectifs bien définis...

- Former un technicien compétent dans l'**approche transversale** de la problématique concernant la **conception, la réalisation et la gestion des aménagements paysagers** et qui soit à même d'apporter son savoir-faire professionnel de façon claire, réfléchi et efficace.

.....dans des domaines variés.

Un enseignement modulaire autour de deux domaines :

Domaine commun : Expression et communication : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, Lv1 : anglais, L'environnement économique : l'organisation économique sociale et juridique

Domaine professionnel : Traitement des données et informatique, Connaissances scientifiques, techniques, économiques, sociales et culturelles liées au secteur des Aménagements paysagers

Liste des fonctions et des activités exercées :

- **Organise, encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien des d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire.**
- **Contribue à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service dans une démarche éco-responsable.**
- **Contribue à la gestion technico économique.**
- **Participe à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation.**
- **Communique sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.**

BTSA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

Exigences de la formation :

- Une démarche positive et constructive
- Des aptitudes physiques appropriées.
- Des aptitudes à travailler en équipe
- Une grande motivation pour le domaine des Aménagements.
- Un intérêt pour la botanique, le paysage et les techniques paysagères.
- Rigoureux et autonome dans le travail.
- Un intérêt pour l'enseignement artistique

Les poursuites d'études :

Un grand nombre d'étudiants s'orientent vers :

- Licences Professionnelles, Licences d'aménagement,
- Ecole d'architecture et d'ingénieur
- Des formations courtes professionnelles qualifiantes (maçonnerie paysagère, gestion végétales....,

Insertion professionnelle :

Entreprise de Travaux paysagers,
Bureau d'étude,
Collectivités territoriales,
Entreprises liées aux activités des travaux paysagers,
Encadrant de chantier d'insertion etc....

BTSA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

ARCHITECTURE DE FORMATION

Projet de formation et professionnel

M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel **87 heures**

DOMAINE COMMUN

Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication

M 21 – Organisation économique, sociale et juridique **87 heures**

M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation : **174 heures**

M 23 – Langue vivante : Anglais, **116 heures**

Activités pluridisciplinaires du domaine commun **24 heures**

EPS M 31 – Éducation physique et sportive **87 heures**

DOMAINE PROFESSIONNEL

Traitement des données et Informatique

M 41 – Traitement des données **72,5 heures**

M 42 – Technologies de l'information et du multimédia **43,5 heures**

Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel

M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers **145 heures**

M 52 – Connaissance et gestion des végétaux **261 heures**

M 53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager **188,5 heures**

M 54 – Gestion technico-économique de chantiers **87 heures**

M 55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager **130,5 heures**

Mises en situations professionnelles

M 61 – Stage(s) **12 à 16 semaines**.

Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel **150 heures**

Initiative locale

M 71 – Module d'initiative locale **87 heures** : **L'infographie paysagère et le système d'information géographique.**



Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

La formation professionnelle :

Des études concrètes pour des collectivités, des associations, un partenariat avec la profession pour des projets, des réalisations et la gestion

Des stages en milieu professionnel

12 à 16 semaines en France ou à l'étranger dans des structures adaptées à la formation

- Cabinet d'architecte paysagiste,
- Bureau d'étude d'aménagements paysagers,
- **Entreprises de travaux paysagers,**
- **Services des espaces verts des villes,**
- Des structures spécialisées : terrain de golf....

Stages à l'étranger, possibilité de bourses du Conseil Régional, du Ministère de l'Agriculture

ETUDIANT

- * Inscription à la sécurité sociale étudiante
- * Possibilité de bourses de l'enseignement supérieur agricole
- * Fichier d'adresses de logements à l'extérieur du lycée, proposé aux étudiants

Obtention du diplôme :

- * Pour moitié par le **Contrôle continu** au cours des deux années de formation,
- * Pour moitié par un **Examen terminal** de 2 épreuves

BTSA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

INSCRIPTION-ADMISSION :

- * Après un **bac Général S**
- * Après un **bac technologique STAV**
- * Après un **bac Pro Travaux Paysagers**
- * **Autres baccalauréats**

Suivre la procédure post bac

Informations générales

Frais de scolarité :

A titre indicatif : 1188€ par année (rentrée 2015). Les paiements s'échelonnent d'octobre à juillet.

Demi-pension :

Tarif du restaurant du lycée : 5.10€ (tarif 2013/2014)

Frais supplémentaires :

- Achat d'ouvrages à caractère professionnel : Livre de connaissance des plantes, ouvrages techniques et de gestion de chantier, (prévoir un coût d'environ 120 €)
- Matériel de dessin : commandé par l'établissement (75 €).
- Hébergement, restauration, déplacements lors voyages d'études
- Certaines options choisies en E.P.S.
- Frais de carburant lors d'utilisation de véhicule personnel. Dans le cadre de covoiturage, ces frais sont répartis entre les étudiants.

Hébergement :

Le Point Infos Jeunesse à Auray (tél : 02 97 24 25 00) peut être consulté lors de la recherche de logements. Une liste d'adresses sur Auray et sa région est également à disposition des étudiants au secrétariat. Il existe un foyer des jeunes travailleurs à Auray

Equipements personnels :

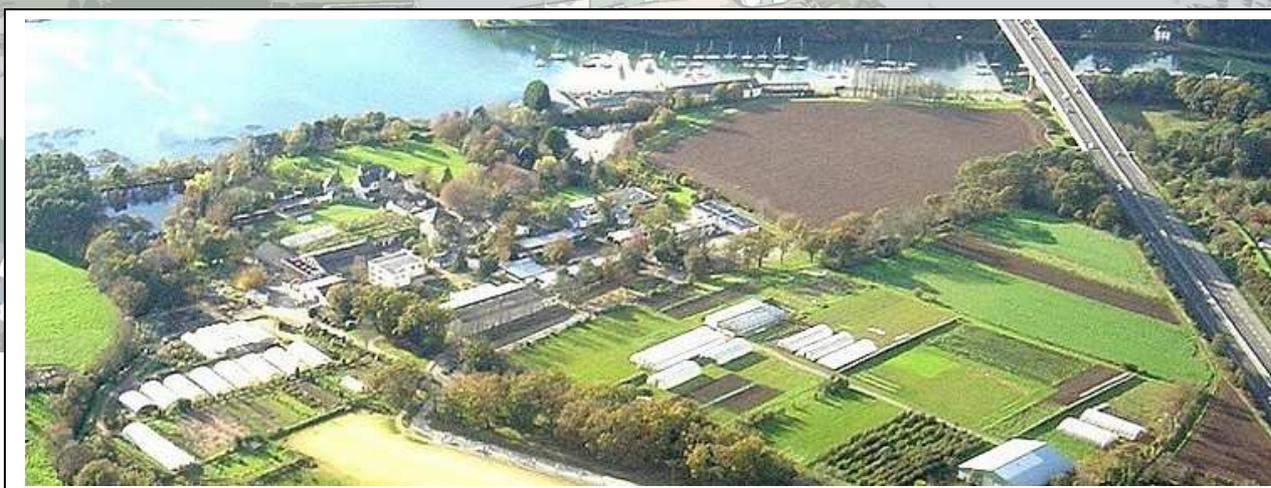
Pour les activités pratiques une tenue adaptée et des chaussures de sécurité sont exigées. Sinon un équipement minimum (bottes, chaussures et vêtements adaptés aux activités extérieures) est demandé. L'appareil photos numériques et une clé USB sont utiles si vous les possédez. Des salles informatiques sont libres d'accès, l'achat d'un ordinateur portable n'est pas une obligation.

Portes ouvertes :

- vendredi 27 février
de 14h00 à 17 h00

- samedi 21 mars

de 9h00 à 18h00



LEAP Kerplouz-LaSalle – BP 40417- 56404 AURAY cedex
Tél : 02.97.24.34.40 - www.kerplouz.com